Singapour et Genève : capital public et fortune privée

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Le contraste avec la Suisse ne pourrait guère être plus marqué. La Suisse n'a pas de fonds souverain au sens de GIC ou de Temasek. Son épargne retraite est détenue en grande partie dans le deuxième pilier de la prévoyance professionnelle, géré par un grand nombre de caisses de pension privées et publiques. En 2024, les 1 292 caisses de pension suisses affichaient un total du bilan cumulé de 1 220,6 milliards de CHF et ont dégagé un rendement net des placements de 83,7 milliards de CHF.[1] Ces caisses comptent parmi les clients les plus importants des gestionnaires d'actifs genevois et zurichois.

L'équivalent suisse des réserves de Singapour est la Banque nationale suisse, dont les placements en devises découlent de sa politique monétaire. Au 30 septembre 2026, les actions représentaient 28 % de ces placements, gérés de manière passive par la réplication de larges indices. La Banque nationale distribue une partie de ses bénéfices à la Confédération et aux cantons. Pour 2025, elle a annoncé un bénéfice de 26,1 milliards de CHF et une distribution de 4 milliards de CHF. Aucune règle comparable au cadre singapourien des Net Investment Returns ne lie les dépenses publiques suisses aux rendements à long terme d'un portefeuille national.[2]

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

La différence de structure entraîne une différence dans le rôle de la place financière. À Genève, les banques privées et les gérants indépendants servent des clients privés et des institutions de l'étranger et de Suisse. Leur activité dépend de leur capacité à attirer la fortune. À Singapour, une large part de l'épargne nationale est gérée par l'État, qui utilise ensuite ce capital pour attirer des gérants privés et ancrer des institutions clés. Le modèle genevois est décentralisé et privé. Celui de Singapour est centralisé et public, tout en restant ouvert à la concurrence privée.

Chaque modèle a ses atouts. Le système suisse répartit la prise de décision entre de nombreuses caisses de pension et leurs conseils, ce qui limite le risque de concentration et l'influence politique. Le système singapourien permet un investissement à long terme d'une ampleur et d'un horizon qu'aucun investisseur privé ne pourrait égaler, ce qui a donné à l'État les moyens d'orienter le développement de sa place financière. Les gestionnaires d'actifs genevois, qui gèrent entre autres des mandats pour des fonds souverains, connaissent les investisseurs singapouriens comme clients. Les investisseurs singapouriens, à leur tour, connaissent Genève comme un lieu où se gère une grande partie de la fortune privée mondiale.

En chiffres

CPF : en activité depuis le 1er juillet 1955, avec 160 000 salariés et 12 900 employeurs inscrits dès septembre 1955. Taux de cotisation global maximal : 50 % en 1984–1985. Affiliés et avoirs du CPF en juin 2026 : 4,3 millions et 689 milliards de dollars. Portefeuille initial de Temasek en 1974 : 354 millions de S$ dans 35 sociétés. Sa valeur nette de portefeuille au 31 mars 2026 : 518 milliards de S$, avec un rendement de 10,5 % sur un an et de 6,8 % sur vingt ans. Participation de Temasek dans DBS en février 2026 : 28,30 %. Rendement réel de GIC sur vingt ans au 31 mars 2026 : 3,4 % par an. Transfert de l'Autorité monétaire le 7 avril 2022 : 75 milliards de S$. Avoirs de réserve officiels en septembre 2026 : 433,4 milliards de dollars US. Net Investment Returns Contribution pour l'exercice 2026 : 28,48 milliards de dollars, environ un cinquième des dépenses publiques. Mandats externes de 1998 : 25

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

milliards de S$ de GIC et 10 milliards de S$ de l'Autorité monétaire. Equity Market Development Programme de 2025 : 5 milliards de S$. Caisses de pension suisses en 2024 : 1 292 caisses totalisant 1 220,6 milliards de CHF.

Notes

1. Office fédéral de la statistique, communiqué de presse « Pension Fund Statistics 2024: Final results and key figures », sous embargo jusqu'au 21 janvier 2026 : total du bilan des 1 292 caisses de pension suisses de 1 220,6 milliards de CHF (2023 : 1 129,1 milliards de CHF) ; rendement net des placements de 83,7 milliards de CHF. ↩
2. Banque nationale suisse, « Foreign exchange reserves and Swiss franc bond investments » (snb.ch, consulté en novembre 2026) : actions représentant 28 % des réserves de devises au 30 septembre 2026 ; gestion passive par réplication de larges indices de marché. Banque nationale suisse, communiqué de presse « Annual result of the Swiss National Bank for 2025 », 2 mars 2026 : bénéfice de 26,1 milliards de CHF ; distribution de 4 milliards de CHF, un tiers à la Confédération et deux tiers aux cantons. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.